



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

revalorisation

Question écrite n° 22644

Texte de la question

Mme Annick Lepetit souhaite particulièrement attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les aides au logement. En effet, leur revalorisation annuelle, normalement effectuée le 1er juillet, est attendue. Le silence du Gouvernement à ce sujet l'inquiète fortement car environ 6 millions de foyers sont tributaires de ces aides. De plus, un nouveau retard, déjà rencontré l'année dernière, serait une fois de plus très préjudiciable, et pour les allocataires, et pour la Caisse nationale des allocations familiales. En conséquence, elle lui demande de préciser rapidement la position du Gouvernement, qui ne peut ignorer la crise actuelle du logement aggravée par la mauvaise conjoncture économique et sociale.

Texte de la réponse

L'actualisation des barèmes de l'aide personnalisée au logement et de l'allocation de logement est en cours d'examen. Elle aura un effet rétroactif au 1er juillet 2003 et prendra en compte la nécessité de préserver au mieux la solvabilisation apportée par ces aides.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Lepetit](#)

Circonscription : Paris (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22644

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 octobre 2003

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5930

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8219